

Rabat, le : 16/06/2025

N° Convocation : EF_EIA2_0512

CONVOCACTION AUX EXAMENS SEMESTRIELS ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025 -SESSION 1-

Etablissement : Ecole d'Ingénierie Abulcasis
Filière : GENIE INFORMATIQUE, SYSTEMES D'INFORMATION ET BIO ANALYSE
Semestre : S4

Cher (e) étudiant (e),

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 4 de La Faculté Abulcasis Ecole d'Ingénierie Abulcasis qui auront lieu du **10 au 25 juin 2025** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Salle : Salle 13
- Emplacement : 12

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : SALHI Aicha
- N° d'inscription : INS-EIA00021366/2024
- CIN/Passeport : PB281118

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Conduite du Changement en milieu Hospitalier	11/06/2025	12H00
2	Administration de bases de données appliquées aux sciences de la santé	11/06/2025	09H00
3	Informatique décisionnelle & Big Data en sciences de la santé	13/06/2025	09H00
4	Innovation et entrepreneuriat	13/06/2025	12H00
5	Files d'attente et simulations	16/06/2025	09H00
6	Langues & Communication 4	18/06/2025	09H00
7	Recherche opérationnelle appliquée aux sciences de la santé II	18/06/2025	12H00
8	Responsabilités de l'ingénieur et développement durable	20/06/2025	12H00
9	Logique avancée	20/06/2025	09H00
10	Réseaux et Virtualisation II	23/06/2025	09H00
11	Système National de Santé, Droit de la Santé et Ethique I	23/06/2025	12H00

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens